L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 15 FEVRIER 1874.

47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN. 15 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Férier & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Habitation sucrière de prix, située dans la paroisse Terrebonne.

Par S. Guinault à Carrollton, près de l'écurie de M. Gaillard—une vacherie.

Par O. Valston, au coin des rues Lafayette et Magazine—encre blanc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 25 de la rue de Chartres. — Marchandises sèches, lingerie, "notions", bonneterie, draps, casimirs, etc.

SPECTACLES.

Dimanche, 15 février 1874.

OPÉRA.—Charles VI, grand opéra.

ACADÉMIE. — Lurline et Sinbad, avec Lydia Thompson.

VARIÉTÉS.—Samson, avec Salvini.

SALLE GRUNEWALD.—Lecture par Mme Pollard.

La Querelle de l'Eglise et de l'Etat.

Aux Etats-Unis, la séparation de l'Eglise et de l'Etat est complète. L'Etat reconnait la liberté absolue des cultes et reste étranger à tout ce qui est du domaine exclusivement spirituel, laissant les différentes églises s'administrer comme elles l'entendent. Le Pape nomme consécquemment les évêques et les archevêques aux Etats-Unis, sans avoir à s'entendre avec le gouvernement de la république, auprès duquel il n'est même pas représenté.

Quant aux mariages, la loi est électique: elle admet les mariages purement civils et les mariages purement religieux, célébrés par un ministre d'un culte quelconque. Seulement, elle exige, dans certains Etats, que ces mariages soient précédés d'une licence délivrée par un juge de paix pour constater qu'il n'y a pas d'empêchement civil au mariage, mais l'absence de cette condition ne vicie pas le mariage, elle expose simplement le ministre à une amende.

Il y a un vice dans la loi ou les habitudes américaines, car trop souvent des mariages sont célébrés par des ministres nomades dont l'identité n'est pas établie et il ne reste quelquefois, aucune preuve authentique de l'acte grave qui sert à constituer la famille, à établir la légitimité des enfants et les droits à l'hérédité. Il faudrait pour combler cette lacune, ou rendre le mariage civil obligatoire ou exiger l'enregistrement dans un bureau civil, de tout mariage célébré par le ministre d'un culte, pour que le mariage produisit ses effets civils.

Quoiqu'il en soit, dans cette république, l'église et l'Etat vivent en parfaite harmonie. Les assemblées législatives invitent les ministres des cultes les plus divers à venir, à tour de rôle, invoquer sur leurs travaux la bénédiction du Tout Puissant. Cela n'est pas orthodoxe et c'est peut-être à ce mélange de tout soit peu hérétique qu'il faut attribuer le caractère hétéroclite de la législation.

Jusqu'ici, aux Etats-Unis, la paix entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, n'a pas été troublée, sauf en ce qui concerne l'église Mormone, le gouvernement fédéral ayant refusé de reconnaître la polygamie et le Congrès ayant pris le même prétexte pour rejeter la demande d'admission de l'Utah comme Etat dans l'Union. C'est là un précédent dangereux, car il est difficile de prévoir où cela devrait s'arrêter le droit d'appréciation de l'Etat, et l'antagonisme de ceux-ci, des dominants peut, à un moment donné, amener une intervention du pouvoir temporel hostile au plus faible des deux. Mais c'est là une éventualité de l'avenir. La paix règne dans l'Ancien Continent; passons donc dans l'Ancien, d'où nous arrivent les plaintes et les lamentations du chef de la grande église catholique, et des bruits de discordes qui pourraient se changer en bruits de guerre.

Ce n'est pas d'hier que date, en Europe, la querelle entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, et elle vient de se renouveler plus vive que jamais.

Deux nations ont résolu le problème difficile des rapports de l'Eglise et de l'Etat. En Angleterre et en Russie, le chef de l'Etat est, en même temps, le chef spirituel de la religion dominante. Les autres religions sont naturellement dans une situation difficile et celle de l'église catholique dépend des rapports plus ou moins amicaux qui existent entre les cours de Londres et de Saint-Pétersbourg et la papauté.

La nomination des évêques, la discipline ecclésiastique et, dans les temps modernes, la question du mariage civil constituent les points en litige entre le pouvoir écclésiastique catholique et le pouvoir temporel des divers Etats européens.

A diverses époques, des concordats sont intervenus entre la papauté et plusieurs gouvernements chrétiens pour fixer les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat. Nous citerons les plus célèbres: le concordat de Worms conclu en 1122 entre le pape Calixte II et l'Empereur d'Allemagne Henri V, concordat qui mit fin à la longue querelle des investitures; le concordat de 1516 entre le Pape Léon X et le roi François Ier qui accorda au roi de France la collation des bénéfices et la nomination des évêques, et celui de 1801 entre Bonaparte 1er consul et Pie VII. Ce concordat qui fait encore loi mit fin à l'anarchie qui, depuis 1792 régnait dans l'Eglise de France; il accorde au chef de l'Etat la nomination des évêques mais il réserve l'institution au Pape. En France, le mariage civil est obligatoire et le mariage religieux est complétement sans effet au point de vue de la loi civile.

La tendance actuelle des gouvernements européens est évidement de s'affranchir complètement du contrôle plus ou moins étendu que la papauté exerce encore. Celle-ci résiste non-seulement aux empiètements que le pouvoir civil veut commettre dans le domaine de ses attributions spirituelles, mais encore aux réformes, telles que l'établissement du mariage civil, qui sont devenues une nécessité dans les législations modernes. De là, des luttes ardentes, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Autriche. Dans ce dernier pays, le projet de loi sur le mariage civil rencontre toujours des résistances obstinées et le clergé catholique emploie toute son influence pour le faire échouer, au risque d'amener un désaccord sur des questions plus délicates entre les deux pouvoirs.

En Italie, les rapports entre l'Eglise et le pouvoir temporel ne sauraient être plus mauvais, par suite des circonstances spéciales que l'on connait, et des évêques sont journellement condamnés pour refus d'obéissance à des lois ou à des ordres qu'ils considèrent comme incompatibles avec leurs devoirs de conscience.

La Suisse républicaine a voulu démocratiser le clergé. Elle a refusé de reconnaitre l'évêque Mermillod, nommé par le Pape, et elle l'a expulsé pour avoir voulu exercer son ministère. Elle poursuit les curés qui n'ont pas été nommés suivant la loi civile, et elle a rompu ses rapports avec le Vatican en renvoyant le nonce apostolique.

Il a même été question de faire nommer les curés à l'élection par les paroissiens. Le gouvernement suisse a évidemment dépassé le but, car en voulant subordonner l'église à l'Etat, même dans les choses spirituelles, il a violé le principe de la liberté religieuse.

En Allemagne, le pouvoir temporel a procédé tout aussi brutalement qu'en Suisse, à imposer les réformes décrétées par lui. Il fait condamner à l'amende et à l'emprisonnement les évêques et les archevêque qui persistent à nommer les curés en violation de la loi qui leur enlève ce pouvoir. Les évêques, encouragés par une encyclique du Pape qui lance l'anathème contre les persécuteurs de l'Eglise, recherchent ce genre de martyre et la querelle menace d'aboutir à un nouveau schisme.

Selon nous, les gouvernements temporels n'avaient qu'un moyen de prévenir toute ingérence de l'Eglise dans le domaine laïque, c'était d'établir des institutions qui rendissent eux-mêmes sur des attributions qui doivent rester dans le domaine spirituel.

Au lieu de chercher dans des institutions civiles analogues à celles qui existent en France et dans certaines garanties relatives à la nomination des évêques, un remède aux abus de l'ancien régime, la Prusse a voulu s'arroger tous les droits de nomination, de façon à faire de tous les titulaires du clergé catholique des fonctionnaires civils subordonnés au pouvoir temporel et révocables à son bon plaisir.

Pour être allée trop loin, cette politique a produit une réaction en faveur du catholicisme, comme l'ont démontré les élections récentes au Parlement, où M. de Bismarck doit s'attendre à rencontrer une résistance énergique.

Dépouillée de ses Etats, ne pouvant plus compter ni sur l'Espagne ni sur l'Italie, ou froid avec l'Autriche, ne trouvant en France qu'une sympathie stérile, la Papauté, au lieu de céder sous les attaques réitérées dont son autorité est l'objet, reste inflexible. Elle accepte la lutte sans chercher de compromis et elle maintient son droit contre tous les faits accomplis, pleine de foi dans le triomphe définitif de sa cause.

Il est difficile de partager cette confiance, car si la foi catholique a encore de nombreux et fervents adeptes dans le monde, l'ultramontanisme n'en compte plus guère en Europe et nous sommes à une époque où le bras séculier a plus de puissance que les foudres du Vatican.

La lutte entre l'Eglise et l'Etat, dans l'Ancien Continent, vient d'entrer dans une phase nouvelle et, comme cette lutte sert de levier à une politique internationale très compliquée, elle ne saurait manquer d'entraîner des conséquences fort graves. Si la Papauté se résignait à n'être qu'un pouvoir spirituel et à se dégager des intérêts politiques, elle pourrait regagner une grande influence et exercer un prestige incontestable dans tous les pays: mais en s'obstinant à revendiquer une souveraineté temporelle qu'elle n'avait gardé si longtemps que grâce à la protection de puissances étrangères, et en ne voulant faire aucune concession aux exigences des sociétés modernes, elle prépare peut-être à l'église catholique dans l'Ancien Monde les dangers de nouvelles scissions qui rétreindront encore son pouvoir sur les âmes.

Le *New York Herald* de mercredi dernier publie en tête de ses colonnes un article sur la situation de la Louisiane, et la conclusion de son argumentation est que c'est un devoir impérieux pour le Congrès d'ordonner une nouvelle élection en Louisiane.

Nul ne sera en tenue de rigueur aux Bals du Mardi-Gras, s'il ne s'est fait habiller chez Godchaux.

Vins et liqueurs médicinales—139 rue du Canal.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Par suite d'une indisposition de Mlle Denain, le *Prophète*, qui devait être joué hier, a été remplacé par les *Huguenots*. Comme il arrive quelquefois en pareille circonstance, les artistes, pris à l'improviste, n'ont fait mer veille. Les deux basses, MM. Mayan et Feitlinger, n'ont jamais été plus en voix. Le page Urbain, dans la personne de Mlle Carini, a chanté avec une sûreté qui lui a permis de faire ressortir les nuances les plus délicates.

Mlle Carini a donné, en quelques sortes, par improvisation, c'est une des meilleures représentations des *Huguenots* que nous ayons eues depuis la réouverture de l'Opera.

Au quatrième acte, M. Gueymard et Mme Fursch-Madier ont été rappelés, et on leur a envoyé plusieurs de ces petits bouquets qui ont d'autant plus de prix pour les artistes, que la destination n'en a pas été préméditée.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Ce soir, dimanche, *Charles VI*, grand opéra d'Halévy.

Lundi, 16, Matinée GRATIS, à l'occasion du Carnaval. On donnera *Les Deux Aveugles*, opérette; *Les Noces de Jeannette*, opéra en un acte.

Lundi, 16, *La Muette de Portici*, grand opéra d'Auber. M. Gueymard remplira le rôle de *Masaniello* et M. Lourde celui de Piétro.

Jeudi, 19, pour le bénéfice de Mlle Léonia Carini, première Dugazon, *Roland à Roncevaux*, grand opéra de Mermet.

Le rôle de *Roland* a été créé au grand opéra de Paris par M. Gueymard.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Le spectacle ecclésiastique et, dans les temps modernes, la question du mariage civil constituent les points en litige entre le pouvoir écclésiastique catholique et le pouvoir temporel des divers Etats européens.

A diverses époques, des concordats sont intervenus entre la papauté et plusieurs gouvernements chrétiens pour fixer les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat. Nous citerons les plus célèbres: le concordat de Worms conclu en 1122 entre le pape Calixte II et l'Empereur d'Allemagne Henri V, concordat qui mit fin à la longue querelle des investitures; le concordat de 1516 entre le Pape Léon X et le roi François Ier qui accorda au roi de France la collation des bénéfices et la nomination des évêques, et celui de 1801 entre Bonaparte 1er consul et Pie VII. Ce concordat qui fait encore loi mit fin à l'anarchie qui, depuis 1792 régnait dans l'Eglise de France; il accorde au chef de l'Etat la nomination des évêques mais il réserve l'institution au Pape. En France, le mariage civil est obligatoire et le mariage religieux est complétement sans effet au point de vue de la loi civile.

La tendance actuelle des gouvernements européens est évidement de s'affranchir complètement du contrôle plus ou moins étendu que la papauté exerce encore. Celle-ci résiste non-seulement aux empiètements que le pouvoir civil veut commettre dans le domaine de ses attributions spirituelles, mais encore aux réformes, telles que l'établissement du mariage civil, qui sont devenues une nécessité dans les législations modernes. De là, des luttes ardentes, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Autriche. Dans ce dernier pays, le projet de loi sur le mariage civil rencontre toujours des résistances obstinées et le clergé catholique emploie toute son influence pour le faire échouer, au risque d'amener un désaccord sur des questions plus délicates entre les deux pouvoirs.

En Italie, les rapports entre l'Eglise et le pouvoir temporel ne sauraient être plus mauvais, par suite des circonstances spéciales que l'on connait, et des évêques sont journellement condamnés pour refus d'obéissance à des lois ou à des ordres qu'ils considèrent comme incompatibles avec leurs devoirs de conscience.

La Suisse républicaine a voulu démocratiser le clergé. Elle a refusé de reconnaitre l'évêque Mermillod, nommé par le Pape, et elle l'a expulsé pour avoir voulu exercer son ministère. Elle poursuit les curés qui n'ont pas été nommés suivant la loi civile, et elle a rompu ses rapports avec le Vatican en renvoyant le nonce apostolique.

Il a même été question de faire nommer les curés à l'élection par les paroissiens. Le gouvernement suisse a évidemment dépassé le but, car en voulant subordonner l'église à l'Etat, même dans les choses spirituelles, il a violé le principe de la liberté religieuse.

En Allemagne, le pouvoir temporel a procédé tout aussi brutalement qu'en Suisse, à imposer les réformes décrétées par lui. Il fait condamner à l'amende et à l'emprisonnement les évêques et les archevêque qui persistent à nommer les curés en violation de la loi qui leur enlève ce pouvoir. Les évêques, encouragés par une encyclique du Pape qui lance l'anathème contre les persécuteurs de l'Eglise, recherchent ce genre de martyre et la querelle menace d'aboutir à un nouveau schisme.

Les étrangers qui sont maintenant à la Nouvelle-Orléans n'auront rien vu s'ils oublient de venir visiter l'élégant bazar de Godchaux.

Encre ineffaçable à marquer le coton—139 rue du Canal.

Marié, le 7 février, à la Cathédrale St-Louis, par le Rév. Père Ferrec, XAVIER FAUCON, de France, à Mademoiselle MARIE PONS, de cette ville.

Décédé hier, à onze heures et quart A. M., JOSEPH EMILE, fils de Ch. H. Dannaples et de feue dame Marie Lorenka Zamit, à l'âge de 23 jours. Le corps est exposé chez son oncle, Adolphe Garcia, No. 225 rue Robertson, entre Ursulines et St-Philippe. Les funérailles auront lieu aujourd'hui, à 2 heures P. M. Les amis et connaissances sont invités d'y assister, sans autre invitation. De la part de son père et des familles Zamit, Garcia, Hornot et Martin.

Décédée hier, à 11 heures du matin, Dame ELIZA DUPLESSIS, âgée de 68 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, dimanche, à 4 heures de l'après-midi.

Le corps est exposé à sa dernière résidence, No. 36, rue Urquhart.

De la part des familles Plessis et Devezaux, et de ses enfants.

ENTREPOT DE TAPIS.

17.....Rue de Chartres.....17

Importateur et Marchand en gros et en détail TAPIS—1000 rouleaux, anglais et américains, TOILES CIRÉES, pour planchers et tables, NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie, STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos, RIDEAUX en dentelle dentelle Nottingham, BROCATELLES, COTELINES, tentes, rep, damasin, guimpe, peluche, &c., &c.

18fév—3t PP

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

168.....RUE DU CANAL.....168

RÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux gros de—

TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix.

14 sept—3m PP

Un Mass Meeting

Des citoyens opposés à l'usurpation de Kellogg aura lieu, sous les auspices du Comité des Soixante-Dix, à la salle de l'Exposition,

MERCREDI SOIR, 18 FÉVRIER,
A sept heures et demie.

Il sera harangué par
L'Hon. T. C. MANNING de Rapides.
L'Hon. H. W. SPOFFORD, d'Orléans.
L'Hon. J. W. MONTGOMERY, de Carroll.

Que le peuple américain entende de nouveau la voix de la Louisiane protestant contre la servitude dans laquelle on la tient et les spoliations dont elle est victime. 15 fév—3t

Communiqué.

TÉMOIGNAGE de reconnaissance bien mérité envers M. le Dr. GAUDET, pour les bons soins donnés à notre vieille amie Mme HONORINE RAIMBOUR, décédée le 13 février 1874. A M. CAZANAVE, pour avoir pourvu à ses funérailles, et aussi à la bonté de M. JS. SCHWEITZER, pour avoir prêté un four.

SES AMIS BIEN RECONNAISSANTS.
15fév—1f

Société d'Economie et d'Assistance Mutuelle — Les Membres de cette Association sont notifiés qu'à l'élection générale des officiers, pour un an à dater du 1er mar., aura lieu à la salle de la Société, rue des Ursulines, entre les rues Marais et Villeré, le lundi 16 février 1874 à 7 heures du soir. BENJAMIN XAVIER,
15 fév—1f Sous Secrétaire.

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company, No 18, rue Royale.—Nouvelle-Orléans, le 14 février 1874.—Une élection de Directeurs, pour l'année courante, aura lieu au bureau de la compagnie le MERCREDI, 4 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

J. N. AUGUSTIN,
15 fév—au 4 mars. Secrétaire.

New Orleans Mutual Insurance Association. — Nouvelle-Orléans, le 14 février 1874.—Le mardi, 17 mars 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 10, de la rue du Canal, à l'effet de réduire le capital, amender la charte et considérer d'autres questions générales, conformément à l'article XII de la charte.

G. LANAUX, secrétaire.
15fév—1 j au 19mars inc.

RAPPORT ANNUEL
—DE—
L'ASSOCIATION
—DE—
Bienfaisance Mutuelle du Pélican,

Pour l'année expirant le 12 janvier 1874

Rapport du Secrétaire.

Etat de l'Association, le 12 janvier 1873:

	50	membres actifs.
	9	" honoraires.
Admissions	39	" actifs.
Expulsions	3	" "
Décès	1	" "

Etat actuel de l'Association.
119 membres actifs.
9 " honoraires.

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 31 membres.	
Allocations d'argent	$630 00
Frais funéraires	164 65
Médicaments	272 15
Honoraires de médecin	90 00
Total	$1,177 80

Extrait sommaire du Rapport du Trésorier.

Balance en caisse, le 12 janvier 1873	$1,253 22
Reçu des membres, pour quotités, assessements, amendes	$1,881 50
Reçu d'autres sources	77 46
	1,958 96
Total	$3,212 18
Débours du Comité de Secours	$1,177 80
Débours divers	755 95
	1,933 75
Balance en caisse	$1,278 43

Actif de l'Association.

Balance en caisse	$1,278 43
Billets à recevoir	429 80
Propriété immobilière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total de l'actif	$3,453 21
Passif	Rien !!!

Election pour l'année 1874.

Président	L'Hon. Juge A. L. Tissot.
Vice-Président	Dr. Emile Dommingue.
Secrétaire	Delphin Bienvenu.
Secrétaire des Finances	Elie Lambert.
Trésorier	Aug. Salaün.
Grand-Marshal	Julien Michel.
Administrateurs	John A. Bétat. Théophile Meunier. Geo. E. Fox-tall.
Médecin	Dr. Emile Doumecing.
Pharmaciens	P. Bernard. Delphin Bienvenu. Valsin Vignaud.

15 fév—3t

Orleans Railroad Co.

STATION A LA STATUE DE CLAY.
Excelsior Canal et Royale.

Tous les chars de cette Compagnie, stationnés à l'endroit ci-dessus, se rendront au dépôt de la Compagnie, encaisser l'argent du travail, et transporter les passagers aux "Fair Grounds."

Du dépôt de la Compagnie, l'itinéraire est comme suit:

Les chars BLEUS se rendent à la rue du Canal, par les rues St-Pierre et Bourgogne;
Les chars VERTS se rendent à la rue du Canal par les rues Ursulines et Bourgogne;
Les chars ROUGES font le service du Marché Français, par la rue des Ursulines, et revien nent tous, par les rues Dumaine et Broad, au dépôt de la Compagnie.

F. TISNÉ, JR., Secrétaire.
15 fév—1m—PP

Les consignataires, par le navire américain SYRA, capt. Pattaguili, venant de Gênes, sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée (potean No. — 2me District), à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est faite sur la levée.

U. MARINONI,
60, Vieille Levée.
15 fév—3f

Occasion Exceptionnelle.

Les personnes en visite dans notre ville ET
Les personnes invitées aux différents Bals du *Mardi-Gras*, trouveront
Des GANTS de PEAU, vrais Jouvin,
Des CRAVATES de tous genres et de toutes nuances,
Des CHEMISES de toutes les qualités et tous les Articles de TOILETTE indispensables aux messieurs, au magasin justement renommé de

S. N. MOODY,

La première Manufacture de Chemises de la VILLE,
COIN CANAL ET ROYALE.

Avis.—Les personnes étrangères devront inscrire leurs noms sur les livres de M. MOODY, emporter avec eux sa circulaire et faire l'achat D'UNE DEMI-DOUZAINE DE SES EXCELLENTES CHEMISES,
A neuf piastres.
15fév—1

TRÈS BELLE OCCASION
OFFERTE
Aux étrangers et aux visiteurs
Maintenant à la Nouvelle-Orléans,
—ET—
Aux acheteurs de
Marchandises Sèches
EN GÉNÉRAL.

CENT MILLE PIASTRES
—DE—
MARCHANDISES SECHES

Offertes pour du comptant à un rabais extraordinaire.

Venez vite voir les excellents BARGAINS que pour peu faire là où le *bon marché et les dépenses faibles*.

Le véritable magasin est celui de

DANZIGER

LE BON MAGASIN EST AU
No 203, Rue du Canal,
ENTRE BOURGOGNE ET RempARTS.

LISEZ ET JUGEZ:

20 caisses Indiennes de choix, bon teint et de première qualité, à 8 cts la yarde.
2 caisses Percales françaises 4/4 à 12 1/2 cts.
10 caisses Coton blanc à 7 cts.
20 " fabrication supérieure.
5 balles Coton écru à 5, 6 et 7 cts.
10 " fabrication supérieure.
2 caisses Coton à drap 10/4 à 25 cts la yarde.
4 caisses Coton à drap, fabrication supérieure.
Caisses et balles de Denims, Hickories, Etoffes à tabliers, Ticks et autres marchandises du pays.

Aux prix actuels de New-York.

Etoffes de saison pour robes, grand choix, à 12 1/2 cts la yarde et au-dessus.
Toiles damassées pour service de table à 25 cts et au-dessus.
Serviettes et essuie-mains à $1 et au-dessus.
Robinet pour monstiquaires à $3 et au-dessus.
Etoffes blanches de toute description.
Tartlatanes et articles pour bals.
Soieries et Satins.
OMBRELLES! DEMI OMBRELLES! OMBRELLES!
Plus de 1,000 Ombrelles, genres nouveaux, valant d'être débaillées, à $1 et au-dessus.
Corsets de toutes grandeurs à 50 cts et au-dessus.
Gros Grain, Taffetas, Rubans pour couleurs, genres nouveaux.
Nouveautés en Eventails.
Nouveautés en Colleettes et Ruchés.
Gants de peau de chevreau, de toutes grandeurs et de toutes qualités, à 50 cts et au-dessus.
Gants en fil de Lisle, à 2 boutons, à 25 cts.
Assortiment élégant de Bas.
—Et—
Toute espèce d'articles de commerce des Marchandises sèches

A des prix étonnamment réduits!

T. DANZIGER & SONS,
No 203, RUE DU CANAL,
ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS.

Rappelez-vous que nous payons le loyer le plus faible de la rue du Canal.
15fév—3f

FELLMAN BROS.

133——Rue du Canal——133

MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL
DE
Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.

LA GRANDE MAISON DE COMPTANT AU SUD.

Tous les étrangers arrivant en ville, dans le but d'assister aux fêtes du Carnaval et du Mardi-Gras feront bien de visiter notre MAGASIN DE MODES.

Nous leur offrons une invitation générale, et qu'ils veuillent acheter ou non, nous serons très heureux de les voir examiner notre stock.

Nous sommes convaincus non seulement de pouvoir rivaliser, mais aussi de montrer une grande différence en notre faveur, entre nos prix et ceux des maisons du Nord et de l'ouest. Il est inutile d'énumérer les articles différents et variés, car que l'on cherche une Robe de Calicot ou une Robe de Soie de Guinée, les mêmes avantages sont toujours offerts. Tout ce que nous demandons est de venir et jouer par vous-mêmes au soyez sûrs d'être bien renseignés sur les prix du marché afin de pouvoir établir une comparaison exacte.

Voici notre devise!!!
De grandes ventes et des bénéfices minimes.

FELLMAN BROS.,
15fév—1fPP 133, rue du Canal, Bâtisse Touro.

Drogues et Médicaments.

—Et—

Un stock complet d'articles en général dans notre ligne d'affaires—au fait:

L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET

Qui s'est été offert au public de la Nile-Orléans, actuellement en magasin et à vendre par

FREDERICKSON & HARTE,
139.....Rue du Canal.....139
Bâtisse Touro.

Parmi nos nombreuses préparations, nous appelions l'attention sur notre

HUILE DE FOIE DE MORUE NORVÉGIENNE

Que nous avons importée nous-mêmes et que nous garantissons être pure.

Huile de Foie de Morue Norvégienne et Phosphate de Chaux,

Que nous préparons nous-mêmes et tenons toujours fraîche et qui est conséquemment préférable à celle importée du Nord et d'Europe.

LIQUEUR PULMONIQUE DE CERISES PATE MELANGÉES POUR LES AFFECTIONS PULMONAIRES.

Parmi nos Articles de Toilette se trouve:

L'Eau de Cologne Double Distillation, Qui n'est surpassée par aucune des meilleures eaux importées, tant par le parfum que par la force. Et comme cosmétique nous pouvons avec assurance recommander notre

GLYCERINE SOLIDIFIÉE,

Et la nouvelle préparation, tout récemment introduite, appelée

GLYCÄLINE,
LE GRAND EMBELLISSEUR.

En outre de ce qui précède, nous avons une grande variété de

PARFUMERIES, &c.,
FRANÇAISES
ET ANGLAISES.
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

Et, attendu que nous sommes agents de Propriétaires de Sources, nous pouvons avoir constamment et toutes fraîches

DES EAUX DE VICHY ET DES EAUX AMERES
— comme aussi —
SELTZ, CONGRESS, HATHORN, GETTYSBURG, BLUE LICK, &c. &c.

Nous exécuterons avec promptitude les ordres que nous recevrons de la campagne, et au prix les plus bas.

FREDERICKSON & HARTE,
15 fév—3f PP 139 rue du Canal.

Dépôt d'Eaux Minérales.

139.....Rue du Canal.....139
Bâtisse Touro.

Les eaux les plus pures et les plus fortes qu'aucune autre fontaine des Etats-Unis.

FREDERICKSON & HARTE,
15 fév—3f PP 139 rue du Canal.

AUGUSTE COUTURIE,

9 - - - - Rue St.-Louis - - - - 9

Seul Agent pour la vente des
Champagne Cha. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eng. Grégoire & Co.,
Genièvre de Moutmas & Co., Double Ancre.
—Offre à vendre
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1858, 1854 et S. O. P.
Vins Rouges de Lafon, St-Vivier et St-Estèphe.
15fév—6m

J. LEVOIS & JAMISON,

146.....RUE DU CANAL.....146

J. LEVOIS & JAMISON annoncent aux nombreux étrangers actuellement en ville qu'ils ont reçu un assortiment complet de

MARCHANDISES DE PRINTEMPS

qu'ils ont importées par les steamers Eclair et Alida. Le stock se compose en partie de:

GRENADINES FRANÇAISES,
PERCALES FRANÇAISES,
imprimées,
FOULARD FRANÇAIS,
SOIERIES couleur et noire,
MOIRES et LINOS anglais,
LINONS UNION, imprimés,
LINONS VICTORIA, imprimés

Et un choix complet de
GANTS DE PEAU DE JOUVIN,
FEVER TAILE, RUCHES, BRODERIES et PARASOLS des derniers genres et modèles.

Ils offrent tous ces articles à

TRÈS BAS PRIX.

J. LEVOIS & JAMISON.
24fév—1f PP

Un bon souvenir pour la semaine du Carnaval.

AUX CENT MILLE PALETOTS

MICHEL LION

197 et 199 VIEILLE LEVÉE,
En face du Marché Français,

OFFRE au public de la ville et des campagnes un stock immense de

Vêtements d'hommes et d'enfants,
LINGE DE DESSOUS,
CHEMISES,
MALLES,
VALISES, &c.,

A 40 p% au-dessous du prix coûtant.

Son but est de profiter de la foule d'étrangers visitant la ville en ce moment pour réaliser son capital et faire une liquidation définitive.
15 fév—1f pp

M. L. BYRNE & CO.

163 - - - Rue du Canal - - - 163

VIENNENT de recevoir et offriront cette semaine, 225 pièces de POPELINES de choix, à 12 1/2 sous la yarde.

Plus belles et de meilleures qualités que toutes celles vendues cette saison.

Ainsi que des MARCHANDISES DE PRINTEMPS très recherchées,

A des prix extrêmement modérés, pour du comptant seulement. 15fév—PP

Marchandises de Printemps
—AU—
MAGASIN ST-PHILIPPE
230, Rue Royale, coin St-Philippe.

BAREGES et MOZAMBIQUES à 10 cts la yarde
BRILLANTES fines à 20 cts la yarde,
POILE imitants pur fil à 25 la pièce,
CHEMISES de dessous à 50 cts pièce,
CORSETS très-riches à 50 cts pièce,
SERVIETTES à $1 la douzaine,
COTON percale à 12 1/2 cts la yarde.

Pour Soirées:

TARLATANE à 12 et 20 cts la yarde,
GANTS de peau à 50 cts la paire,
EVENTAILS à moitié prix.

Les acheteurs de la campagne trouveront leur avantage à s'adresser au

Magasin St-Philippe
avant de faire leurs emplettes.
15fév—1f PP

HEATH & LARA,

99 . . Rue du Camp . . 99
PRES POYDRAS.
—MANUFACTURIERS DE CADRES—
—MARCHANDS-TAPISSIERS.

GLACES de toutes dimensions et demandes,
CADRES de tous genres,
PORTRAITS chromos, gravures et lithographies,
—PAPIER PEINT—
CORNICHES,
RIDEAUX en dentelle, Store Nottingham,
ETOFFES de tous genres, pour rideaux,
NATTES Canton et Cocos.
15fév—1m MF

Mme GROUX,

La grande prêtresse du Roi du Carnaval, et la VERITABLE costumière, cette année, de sa Majesté Majesté, ayant transféré son Stock au 86 rue de la rue Dauphine, près Bienville, pour causes d'agrandissement, a l'honneur de prévenir les sujets de sa Majesté, qu'elle a fait un choix spécial pour l'occasion un grand nombre de Costumes de la plus grande richesse et de la plus grande fraîcheur, qu'elle loue à un prix plus modéré.

Cet établissement, connu par son ancienneté, et le passage de l'aristocratie du Bal, n'a aucun rapport avec les autres établissements de cette ville.

N'oubliez pas une Madame GROUX est l'ancienne costumière de l'Opéra, ce qui offre une garantie suffisante. Souscrédit minutieuse de la confection de ses Costumes.
15 fév—2f

JOHN'S RESTAURANT.

JOHN STRENNA.....PROPRIÉTAIRE.
16 et 18.....rue Bourbon.....16 et 18

CET ETABLISSEMENT sera tenu ouvert toute la nuit du MARDI-GRAS, 17 février; j'en donne avis à mes clients et aux étrangers qui, en ce moment, visitent notre ville.

Les REPAS les plus somptueux et les METS les plus délicats seront servis à toute heure de la nuit. 15 fév—2f

Avis aux Contribuables.

TAXES ET LICENSES DE LA VILLE ET DE L'ETAT.

LE soussigné prêt en ce moment les Taxes d'Etat et de ville, ainsi que les licences à un compte libéral.

Aussi, régulièrement de toutes Taxes arriérées à des conditions très avantageuses.

A vendre actuellement bon petit marché, Mandats convenables pour paiement de Taxes de ville et d'Etat. J. CHAPUS, Courtier,
15 fév—1m No. 52 rue St. Charles.

CHAMPAGNE
Véritable Piper Heidsick.
1000 paniers grandes et demi-bouteilles.
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD JR.,
24 fév—2f 37 rue Vieille Levée.

JOSEPH ZIEGLER,

SALON DE BIERE,
Rue Royale.....12
Entre Douane et Canal.

Célèbre Bière de Milwaukee, du "Philip Best Brewing Co.", du Wisconsin, 14fév—3f

Occasion.

A VENDRE, un petit BUREAU-SECRETAIRE en Joli de rose avec incrustations de Nacre, et une TOILETTE Louis XV en bois de rose avec marqueterie. S'adresser à la pharmacie rue de Chartres No 149. 14fév—6t

AGENCE DU CÉLÈBRE TABAC PERIQUE

Le Grande Fabrique, Paroisse St-Jacques, Louisiane.

CONSTAMMENT en magasin en FORT LOT A vendre en lots au gré des acheteurs.
E. BOTROGEOIS,
10 fév—1m Au No 16 de la rue Conti.

Grande ouverture
DE
MARCHANDISES DE PRINTEMPS,
DONT
Quinze caisses légèrement endommagées,
Chez

J. TURCOTTE

158.....RUE DU CANAL.....158
Maison Blanche, coin Baronne.

ON PEUT Y CONCLURE LES MEILLEURS MARCHÉS DE LA SAISON:

100 caisses marchandises de printemps achetées au comptant seront ouvertes

Lundi 9 Février 1874.

Elles comprennent:
Piqués blancs et couleur.
Nansouns blancs.
Courtepointes de Marseille.
Soieries de Lyon.
Alpacas noirs et couleur.
Brilliantés blancs et couleur.
Linons Victoria.
25 caisses batiste.
Percales.
Damassés toile et serviettes.
Indiennes à meubles et Dimity.
15 caisses indiennes et percales supérieures
15 caisses coton écru et blanc, etc.

—AUSSI—

10 caisses toile Platille vraie, à 40 cts la yarde, valant 60 cts.
5 caisses toile Estoupille vraie, à $3 25 pièce, valant $5.
5 caisses toile Croes vraie, à 40 cts la yarde, valant 60 cts.
10 caisses toile Bretagne vraie, à $3 pièce, valant $5.
10 caisses toile d'Irlande, par 24 yardes, à $7 50, valant $10.

Nous appelons sur ces marchandises l'attention des acheteurs qui visent au bon marché, et de ceux qui ont besoin d'articles de qualité supérieure. Elles ont été achetées à 50 cts à la piastre et seront vendues à un très grand rabais.

En magasin, un fort stock de marchandises pour habitations.

J. TURCOTTE.
1 fév—PP Au No 158, de la rue du Canal.

Gants nouveaux,
Cravates nouvelles,
POUR LE MARDI-GRAS.

LES ÉTRANGER